

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 OCTOBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre octobre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Claude JAOUEN, Maire.

Date de convocation : 17 octobre 2018

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 24

Nombre de votants : 29

PRESENTS : M. Claude JAOUEN - Mme Gaëlle MESTRIES - M. Patrice DUMAS - Mme Ghislaine MARZIN - M. Alain MORI - Mmes Marie-Edith MACÉ - Joëlle DY - Sophie LE DRÉAN-QUÉNEC'H DU - M. Jean-Michel PÉNARD - Mme Sylvie VIROLLE - M. Laurent MOLEZ - Mme Françoise LERAY - MM. Marcel JORET - Yann LE GUEN - Mme Florence BOULLET - M. Laurent TALLEC - Mmes Christine PIETTE - Marie-Christine GARNIER - M. Patrick MALLET - Mme Sonia GAMEROFF - M. René MARHEM - Mme Annie LIS - MM. Bernard VINATIER - Yves FERREY.

ABSENTS EXCUSES : M. Aroun PAJANIRADJA
M. Stéphane BONNEL
M. Pierre HUCKERT
Mme Nathalie LECARDONNEL
Mme Nathalie BELLEC

SECRETARE DE SEANCE : Mme Gaëlle MESTRIES.

POUVOIRS : Pouvoir de M. Aroun PAJANIRADJA à M. Jean-Michel PÉNARD
Pouvoir de M. Stéphane BONNEL à Mme Christine PIETTE
Pouvoir de M. Pierre HUCKERT à Mme Sonia GAMEROFF
Pouvoir de Mme Nathalie LECARDONNEL à M. René MARHEM
Pouvoir de Mme Nathalie BELLEC à Mme Annie LIS

1 - Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet - rapport d'activités 2017

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation du rapport d'activités 2017 du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet.

2 - Eau du Bassin Rennais Collectivité - rapport annuel 2017

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2017 et du rapport d'activités 2017 de l'Eau du Bassin Rennais Collectivité.

3 - Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne) - convention opérationnelle d'actions foncières sur le secteur « rue de Saint Germain »

Le Conseil municipal, par 26 voix « POUR » et 2 « ABSTENTIONS », approuve la convention opérationnelle d'actions foncières sur le secteur de la « rue de Saint Germain » avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne).

4 - Acquisitions foncières par la Ville de Melesse au lieu-dit « le Champ Courtin »

Le Conseil municipal, par 25 voix « POUR » et 4 « CONTRE », autorise Monsieur le Maire à procéder aux acquisitions foncières de 4 parcelles situées au lieu-dit « le champ-courtin » au prix de 5 €/m², afin d'accueillir le futur pôle sportif ».

5 - Chemin de la biodiversité - convention de passage « les Milleries »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, autorise Monsieur le Maire à signer une convention relative à l'établissement d'un chemin de randonnée afin de permettre le passage de randonneurs sur une partie de parcelles privées dans le secteur « les Milleries ».

6 - SCEA la ferme de Milgoulle - lotissement de la Croix Poulin - convention de mise à disposition de parcelles communales

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de parcelles communales situées dans le lotissement de la Croix Poulin, pour du pâturage non intensif avec la SCEA la ferme de Milgoulle.

7 - Ecole élémentaire - projet chorale - demande de subvention exceptionnelle

Le Conseil municipal, par 28 voix « POUR », décide d'allouer à l'école élémentaire publique une subvention d'un montant de 1 200 € pour le projet « Musique à l'école » avec l'école de musique « ALLEGRO » de Melesse.

8 - Budget principal 2018 - décision modificative n°1

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide la Décision Modificative n°1 du budget principal 2018, présentée en séance du Conseil municipal.

9 - Budget assainissement collectif 2018 - décision modificative n°1

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide la Décision Modificative n°1 du budget assainissement collectif 2018, présentée en séance du Conseil municipal.

10 - Personnel municipal - prime de fin d'année 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide le montant de la prime de fin d'année 2018 du personnel municipal à la somme de 695,00 €.

11 - Redevance 2018 pour l'occupation provisoire du domaine public des communes par les chantiers de travaux sur des ouvrages de réseaux publics de distribution de gaz

En application du Décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, fixe le montant de la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz à 0,35 €/mètre de canalisation de distribution (construction nouvelle et renouvellement) au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Affichée le 25 octobre 2018

Le Maire,

Claude JAOUEN